

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 14 Octobre 2016

L'an deux mille seize et le quatorze octobre à 20h30 à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault - Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaients présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mmes GRANIER Valérie, BOSSA Bérangère, LOPEZ Michèle

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CHIFFRE Jérôme, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Annie donne procuration à Mme GRANIER Valérie

Mme BONNEL Line donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

M. CLEMENTE André donne procuration à M. NAVARRO Armand

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de convocation : 10 octobre 2016

date d'affichage : 11 octobre 2016

Secrétaire de séance : Mme GRANIER Valérie

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant le procès-verbal de la réunion précédente approuvé par les membres présents.

1 – Travaux assainissement – secteur Roche – Le Soulié (DCM2016/50)

Monsieur DURAND présente l'avant-projet relatif aux travaux d'assainissement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées – secteurs du Château La Roche et du Soulié. Le montant total du projet est estimé par le cabinet maître d'œuvre à 500 000 € HT.

Le conseil municipal décide:

- De valider le montant du projet d'assainissement du secteur Château La Roche-Le Soulié pour un montant total de projet de 500 000 € HT ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'Etat (dans le cadre de la DETR 2017), le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau RMC (dans le cadre du contrat département Agence) pour un soutien financier de cette opération;
- D'autoriser le Département à percevoir, pour le compte de la commune, les aides attribuées par l'Agence de l'eau RMC à cette présente opération ;

2 - Travaux urgence assainissement suite au sinistre de septembre 2014 – secteur Pioch : choix entreprise (DCM2016/51)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation des travaux d'urgence sur le réseau assainissement dans le secteur du Pioch suite au sinistre de septembre 2014. Dans ce cadre, il convient de sélectionner l'entreprise en charge de la réalisation des travaux.

Suite à la consultation lancée suivant la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, Monsieur DURAND rend compte de l'analyse des offres :

- 1^{er}: SUD ENVIRONNEMENT TP (note finale : 18.50/20 – prix prestation avec la prestation supplémentaire « tuyau en grès »: 89 898 € HT)

- 2° : BALDARE (note finale : 12.78/20)
- 3° : TPSM (note finale : 6.80/20)

Il demande au Conseil de bien vouloir émettre son avis.

- λ Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND, et à l'unanimité :
- Retient la candidature de l'entreprise SUD ENVIRONNEMENT TP
 - Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la signature des marchés.
 - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à son terme cette opération.

Monsieur DURAND indique que cette tranche de travaux clôturera les travaux d'assainissement suite au sinistre de septembre 2014.

Pour information, le coordinateur sécurité est TECHNIBAT situé à Pézenas.

3- Travaux équipements publics suite aux intempéries de septembre 2014 – Réfection du chemin de Besse (DCM2016/52)

Monsieur DURAND rappelle que :

- des subventions ont été attribuées par l'Etat (fonds de solidarité), la Région Languedoc Roussillon et le Conseil Départemental de l'Hérault au titre des dégâts voirie suite aux intempéries de septembre 2014.
- une liste d'équipements à réparer a été inscrite au budget 2016 dont le chemin dit « de Besse »
- il est nécessaire de réaliser cette opération avant la saison hivernale.

Il présente au Conseil Municipal 3 devis relatifs à cette opération :

- JULIEN BARTHEZ : 33 012 € HT SOIT 39 314.40 € TTC
- SOCIETE MILHAU : 38 420 € HT soit 46 104€ TTC
- SUD ENVIRONNEMENT TP : 36 584 € HT soit 43 900.80 € TTC

Le Conseil Municipal :

- Considérant les aides obtenues
- Considérant la nécessité de réparer le chemin dit de Besse
- Décide de faire réaliser ces travaux dès maintenant
- Décide de retenir l'entreprise JULIEN BARTHEZ
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la bonne réalisation de cette opération.

Monsieur DURAND profite de ce dossier pour faire un point sur les travaux du toit de la Mairie. La 1^{ère} tranche est terminée. L'entreprise en charge des travaux réalise actuellement le traitement de la façade côté rue de Castres, puis terminera la 2^{nde} tranche du toit.

4- Conclusion de la convention médecine préventive (DCM2016/53)

Le Conseil Municipal :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT

Madame GRANIER rappelle au Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Madame GRANIER informe les membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive qui sont mis à dispositions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Madame GRANIER fait part au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a un service de médecine préventive et a présenté une nouvelle convention d'adhésion prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Madame GRANIER donne lecture de la nouvelle convention de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault explicitant les objectifs, le fonctionnement et le mode de financement dudit service.

AUTORISE

Article 1^{er} : Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe ;

DECIDE

Article 2 : Le directeur des services est chargé de l'exécution de la présente qui sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault et affichée.

5- Divers

Subvention association – budget communal (DCM2016/54)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 31 mai 2016, le Conseil municipal avait décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 400€ au club de foot « Union Sportive Saint Gervaisienne » dont le siège était sur St Gervais sur Mare.

Il indique que Monsieur DAUMUR, Président de cette association, a informé la municipalité des modifications suivantes ;

- le nom de l'association a été remplacé par « Espoir Sportif Vallée de la Mare » (ESVM)
- le siège est à Saint Etienne d'Estréchoux
- les matchs devraient se dérouler entre les stades de Graissessac et St Gervais.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de statuer sur la subvention qui ne peut plus être versée à l'USSG mais doit être attribuée à l'ESVM.

Le Conseil Municipal :

- compte tenu de la modification des statuts du club de football dont le siège est désormais sur une autre commune
- compte tenu que la moitié des matchs devraient se dérouler sur le stade de St Gervais sur Mare
- décidé d'attribuer à l'ESVM, malgré un siège extérieur à la commune, une subvention de 200€ pour la saison 2016/2017.

Passerelle à Castanet le Bas : Monsieur le Maire rend compte du rendez-vous qui a eu lieu avec le Conseil départemental de l'Hérault au sujet de la traversée du pont de Castanet le Bas. Le projet d'une passerelle avec un double sens de circulation a été acté techniquement. Ce dossier sera soumis pour validation à l'assemblée départementale.

Collège des Ecrivains combattants : Monsieur le Maire revient sur cette journée d'inauguration du nouveau nom. Il remercie les élus présents. Une section de jeunes sapeurs-pompiers volontaires pourrait y voir le jour.

Maison de Services au Public : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l'Hérault du 28 septembre 2016 par lequel est mentionnée la reconnaissance « Maison de services au public » accordée au bureau de poste de Saint Gervais sur Mare.

Suite aux travaux réalisés au bureau de poste, ce dernier a rouvert en fonctionnement classique. Il évoluera très prochainement en MSAP avec le partenariat des organismes suivants : Pôle Emploi, CPAM et CARSAT.

Etude sur le châtaigner : Monsieur le Maire informe qu'une enquête est menée sur le châtaignier auprès d'habitants du territoire. Elle est réalisée avec l'appui du Département de l'Hérault dans le

cadre d'un projet d'élève ingénieur de l'école d'agronomie de Montpellier supagro. Elle vise à recueillir l'opinion des propriétaires de parcelles de taillis de châtaigniers quant à une utilisation potentielle de cette ressource.

Brescoudos : Monsieur le Maire fait part des remerciements du président des Brescoudos pour l'accueil dont a bénéficié cette association.

Il informe que le conseil devra se prononcer entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 sur le transfert ou pas de la compétence **urbanisme** vers la communauté de Communes Grand Orb.

Monsieur le Maire rappelle la **cérémonie du 11 novembre 2016** (rdv à 10h devant la Mairie).

Plan communal de Sauvegarde : Monsieur le Maire et Madame GRANIER font le point sur l'avancée du PCS et les éléments qui restent à voir avant de faire une diffusion à la population.

Suite aux intempéries du 13 et 14 octobre, la **collecte des ordures ménagères** se fera le mercredi 19 octobre 2016.

Monsieur CHIFFRE fait part du souhait de Monsieur BARTHEZ de s'installer sur St Gervais sur Mare, et d'acquérir une parcelle communale d'une superficie minimale de 1000 m². Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la **vente d'une parcelle communale**. Monsieur CALVET pose la question d'informer plus largement sur la vente de ce bien communal.

Signalétique : Monsieur CHIFFRE propose de présenter le dossier aux personnes qui l'ont demandé.

Hameau des Nières : Monsieur CALVET signale l'installation de caravane et camping-car sur le parking du hameau ce qui bloque le stationnement. Il rencontrera les propriétaires.

Hameau de Rongas : Monsieur CASTAGNE salue l'enquête menée sur le châtaignier. Il demande le remplacement de 2 jardinières déplacées dans le cadre de la fête par 2 potelets.

Hameau de Mècle : Monsieur BONNEL-LOUBET signale un lampadaire grillé. Il souhaite revoir l'emplacement des poubelles.

Clocher : Monsieur GUIBBERT signale l'arrêt de l'horloge du clocher.

Clôture des débats à 22h05

Liste des délibérations :

DCM2016/50 : Travaux assainissement – secteur Roche – Le Soulié

DCM2016/51 : Travaux urgence assainissement suite au sinistre de septembre 2014 – secteur Pioch : choix entreprise

DCM2016/52 : Travaux équipements publics suite aux intempéries de septembre 2014 – Réfection du chemin de Besse

DCM2016/53 : Conclusion de la convention médecine préventive

DCM2016/54 : Subvention association – budget communal